

11.—Résumé de la statistique des institutions pour aliénés, par province, 1946—fin

Détail	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
Déboursés—					
Salaires..... \$	735,820	1,582,875	857,453	1,425,971	14,359,366
Vivres..... \$	349,213	418,536	305,026	396,003	5,036,666
Tous autres frais d'entretien.... \$	321,740	483,186	280,786	660,618	6,051,617
Totaux, frais d'entretien..... \$	1,406,773	2,484,597	1,443,265	2,482,592	25,447,649
Nouvelles constructions et améliorations..... \$	18,546	273,208	61,568	1,208	1,245,923
Autres déboursés..... \$	néant	59,947	néant	néant	622,646
Totaux, déboursés..... \$	1,425,319	2,817,752	1,504,833	2,483,800	27,316,218

Section 3.—Services auxiliaires de santé

Sous-section 1.—L'Ordre des Infirmières Victoria du Canada

L'Ordre des Infirmières Victoria est un organisme bénévole de santé publique, répandu dans tout le pays, dont l'objet premier est de visiter les malades à domicile. En 1947 les 104 sections de l'Ordre se répartissent comme suit: Nouvelle-Écosse, 16; Nouveau-Brunswick, 8; Québec, 5; Ontario, 60; Manitoba, 1; Saskatchewan, 3; Alberta, 3; et Colombie-Britannique, 8. L'activité de chacune est régie par un comité local qui se procure les fonds nécessaires. Cependant, les programmes et les règlements professionnels établis par l'organisation nationale sont acceptés par les sections. Le Bureau des gouverneurs de l'organisation nationale est en grande partie formé de représentants nommés par les sections.

L'Ordre emploie des infirmières diplômées qui doivent avoir reçu en outre, après leur graduation, une formation en hygiène publique. Durant 1947, environ 476 infirmières visiteuses ont soigné 128,518 malades.

L'Ordre fournit un service régional, accessible à tous dans les zones desservies, indépendamment de la race, de la croyance ou du degré d'aisance. Les infirmières, sous la direction d'un médecin, prodiguent leurs soins aux cas de maternité, de chirurgie et aux autres malades en les visitant à domicile et, ainsi, atteignent nombre de gens qui autrement seraient négligés. Le budget de l'homme moyen fait une part bien minime au coût de la maladie. Le patient est censé payer les frais de la visite, mais les honoraires sont proportionnés au revenu de la famille et les services ne sont jamais refusés parce qu'une personne ne peut payer. Sur les 906,127 visites de 1947, 52 p. 100 sont gratuites, 22 p. 100 sont payées, 16 p. 100 partiellement payées et 10 p. 100 défrayées par des compagnies d'assurance. Le service à ceux qui ne peuvent payer est défrayé à même des subventions municipales et des fonds recueillis par des quêtes.

Dans les petits centres où l'infirmière de l'Ordre Victoria est la seule infirmière publique, le programme est ordinairement étendu au service scolaire, à l'hygiène infantile, à l'assistance aux cliniques d'immunisation et autres services de santé publique.

Un nombre croissant de sections de l'Ordre Victoria assurent un service d'infirmier partiel aux établissements industriels dont le personnel n'est pas assez considérable pour nécessiter les services d'une infirmière en service continu.